



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 20 juillet 1998 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Gilles Granger
Mario Lasalle
Jean Brousseau
Gaétan Riopel-Savignac
André Picard

R 164-98

Avis de motion - règlement de fermeture d'une partie du chemin Rivière-Rouge

Monsieur Gilles Granger donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ordonnant la fermeture d'une partie du chemin Rivière-Rouge.

R 165-98

Mandat à Julien Raymond, arpenteur-géomètre

Attendu que la municipalité se propose d'adopter un règlement de fermeture d'une partie du chemin Rivière-Rouge;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu de retenir les services de monsieur Julien Raymond, arpenteur-géomètre, pour préparer la description technique des terrains que la municipalité entend céder aux propriétaires riverains des parties du chemin Rivière-Rouge qu'elle fermera à la circulation.

ADOPTÉ

R 166-98

Mandat à Jacques Raymond, notaire

Attendu que la municipalité se propose d'adopter un règlement de fermeture d'une partie du chemin Rivière-Rouge;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu de retenir les services de monsieur Jacques Raymond, notaire, pour préparer les actes de cession des terrains que la municipalité entend céder aux propriétaires riverains des parties du chemin Rivière-Rouge qu'elle fermera à la circulation.

ADOPTÉ

R 167-98

Avis du Comité consultatif d'urbanisme sur une demande de dérogation mineure

Le Conseil prend connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure de madame Claudette Bonin et



No de résolution
ou annotation

monsieur Cyrill Marich;

Considérant qu'aucune personne autre que le requérant n'a demandé à s'exprimer sur le sujet lors de l'assemblée, et compte tenu des arguments énoncés par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 22 juin 1998, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser madame Claudette Bonin et monsieur Cyrill Marich à agrandir l'aire de plancher de leur résidence sur le perron déjà couvert ayant façade sur la 9^e rue et de les autoriser à installer une remise sur le terrain vacant situé en face du bâtiment principal, en autant qu'ils respectent les exigences décrites dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

R 168-98

Pinces de décarcération

Attendu que la municipalité de Crabtree a autorisé la municipalité de Saint-Charles-Borromée, dans une résolution datée du 1^{er} août 1994, à nous offrir gratuitement le service des pinces de décarcération lorsqu'une urgence nécessitait ce genre d'équipement;

Attendu que depuis le 30 mai 1997, la Ville de Joliette permet à son service des incendies d'intervenir avec son matériel de décarcération en dehors des limites de sa municipalité;

Attendu que dans certains cas, il serait plus avantageux de recourir au matériel de décarcération de la Ville de Joliette plutôt que d'utiliser le matériel de décarcération de la municipalité de Saint-Charles-Borromée;

Attendu que le choix quant au service à utiliser est fonction de l'endroit du territoire où se situe l'intervention nécessitant les pinces de décarcération;

Attendu qu'il pourrait même arriver que les pinces de décarcération ne soient pas disponibles et que la municipalité veuille s'assurer de pouvoir avoir une autre alternative dans un tel cas;

Attendu que la municipalité veuille s'assurer une plus grande efficacité en offrant aux services d'urgence sur place lors d'une intervention, la possibilité de pouvoir utiliser les pinces de décarcération à deux endroits différents, et qu'elle souhaite offrir le meilleur service et augmenter les chances de sauver des vies;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.



No de résolution
ou annotation

2. D'autoriser les officiers responsables à faire appel soit à la municipalité de Saint-Charles-Borromée, soit à la Ville de Joliette, selon les circonstances ou selon l'endroit le plus avantageux, pour l'utilisation du matériel de décarcération.
3. Que copie de la présente résolution soit transmise à:
 - La municipalité de Saint-Charles-Borromée;
 - La Ville de Joliette.

ADOPTÉ

R 169-98

Renouvellement du mandat de Nicole Poirier comme délégué de la municipalité sur le comité de l'Office municipal d'habitation de Crabtree

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu de renouveler le mandat de madame Nicole Poirier pour un nouveau terme de trois (3) ans, soit du 30 mars 1998 au 30 mars 2001, comme délégué de la municipalité sur le comité de l'Office municipal d'habitation de Crabtree.

ADOPTÉ

R 170-98

Engagement de Mario Desmarais

Attendu qu'en date du 5 janvier 1998, le Conseil municipal a adopté la résolution R 001-98 autorisant l'embauche de monsieur Mario Desmarais à titre d'employé régulier journalier;

Attendu qu'en vertu de l'article 14.01 de la convention collective une période d'essai de six (6) mois est nécessaire suite à l'embauche faite par résolution du Conseil et que l'ancienneté d'un employé s'acquiert lorsque la période d'essai est complétée;

Attendu que la période d'essai est terminée et qu'il y a lieu de confirmer à monsieur Mario Desmarais son statut d'employé régulier;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel-Savignac, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu d'informer monsieur Desmarais que son statut d'employé régulier est effectif à compter du 5 juillet 1998.

ADOPTÉ

R 171-98

Soumission pour l'ameublement à la bibliothèque municipale

Le Conseil prend connaissance du rapport d'ouverture des soumissions pour l'ameublement de la bibliothèque municipale, à savoir:



No de résolution
ou annotation

Martin et Lucas Inc.	7 236.00 \$
Le Bureau Complet Inc.	9 280.95 \$
Équipement de bureau Joliette	6 773.00 \$

Attendu que la soumission de Équipement de bureau Joliette est incomplète puisqu'aucun prix n'a été soumis pour les tables;

Attendu que la soumission de Martin et Lucas Inc., bien que plus basse, présente des équipements non conforme au devis soumis;

Attendu que la municipalité n'accepte pas d'équivalence et qu'elle veut s'en tenir au devis présenté;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu de retenir la soumission de Le Bureau Complet Inc., au prix de 9 280.95 \$ (taxes en sus), laquelle est la plus basse conforme.

ADOPTÉ

R 172-98

Soumission pour les équipements informatiques à la bibliothèque municipale

Le Conseil prend connaissance du rapport d'ouverture des soumissions pour les équipements informatiques à la bibliothèque municipale, à savoir:

Dator Inc.	2 974.00 \$
Microage Joliette	3 227.50 \$ (option 1)
Microage Joliette	3 532.50 \$ (option 2)

Attendu que le modèle présenté au devis est en écoulement d'inventaire mais que les deux (2) soumissionnaires peuvent nous le fournir, au prix indiqué dans leur soumission;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu de retenir la soumission de Dator Inc., au prix de 2 974.00 \$, laquelle est la plus basse conforme.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 20:28 heures.


Denis Laporte, Maire


Sylvie Malo, sec.-trés.